



Hiriburu
Saint-Pierre d'Irube

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU

SEANCE du 05 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 février, à 19h35, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Présents :

M. IRIART Alain, Mme DAMESTOY Odile, M. ELGOYHEN Mathieu, Mme GOROSTEGUI Fabienne, M. EHULETCHE Pierre, Mme PERES Marie, Mme GONI Paulette, Mme LARRIEU Françoise, M. GALHARRAGUE Christian, M. MENDY Alain, Mme GOROSTIAGA BARRIOLA Naroa, Mme CORDOBES Marie-Hélène, M. FUENTES Laurent, Mme LANDART Sabine, Mme RODRIGUES Cristina, REMONT Bénédicte, M. DUBLANC Xabi, Mme OTHONDO Elena, M. HARREGUY Bixente, M. ELISSALDE Ellande, GOYHENECHÉ Nadine.

Absents ayant donné procuration :

M. THICOIPE Michel a donné procuration à M. MENDY Alain,
M. CIER Vianney a donné procuration à Mme GOYHENECHÉ Nadine,
M. MULOT Benoît a donné procuration à M. IRIART Alain.

Excusés :

M. SORHOUEt Sébastien,
Mme LATAILLADE Florence,
M. SALLABERRY Fabien.

Secrétaire de séance : M. DUBLANC Xabi.

- Question n°10 : demande d'accompagnement au titre de la DETR 2025 pour la réhabilitation/extension (phase n°2) du groupe scolaire public BASTE-QUIETA (Nomenclature ACTES 8.1).

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter Monsieur le Préfet des PYRENEES-ATLANTIQUES au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 pour nous apporter le soutien financier de l'Etat dans la réhabilitation du groupe scolaire public BASTE-QUIETA dans sa phase n°2 (finition des locaux).

• **Note explicative :**

- Contexte de l'opération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que le groupe scolaire BASTE-QUIETA a été ouvert en octobre 1976 dans la continuité de l'opération LA QUIETA n°1, à la conjonction des quartiers du BASTE (1963) et de LA QUIETA pour accueillir les nombreux élèves issus de ces ensembles immobiliers importants.

Ce nouveau groupe scolaire venait en remplacement des bâtiments vénérables situés dans l'actuelle poste (1863), salle Euskal Izarra (1873) et de locaux préfabriqués.

En 1991, une salle du rez-de-chaussée côté élémentaire a été transformée en cantine scolaire et en 1998 une nouvelle salle de classe de maternelle a été créée à son tour.

Au cours de ces décennies de fonctionnement cet établissement a connu essentiellement des travaux de peintures extérieures et intérieures, et le changement de toutes ses menuiseries extérieures pour en améliorer la

performance énergétique. Des travaux de revêtement de sols ont aussi été diligentés dans la salle de jeux et dans la cantine.

Aujourd'hui, ce groupe scolaire accueille un effectif toujours important (192 élèves dont 102 bilingues) avec un accueil immersif Français/Euskara dynamique couvrant l'ensemble du territoire communal, Avec le temps, le bâtiment présente des signes de vieillissement (infiltrations d'eau, humidité, ...) qu'il convient de résoudre, ainsi qu'un rendement énergétique à améliorer.

- Objet de l'opération :

A l'occasion d'une rénovation lourde de son enveloppe (murs, toitures), des revêtements de sols/murs, et une mise en accessibilité PMR, la Municipalité a également lancé une réflexion plus profonde avec l'équipe pédagogique et les services municipaux pour revoir l'organisation intérieure des locaux de manière plus fonctionnelle.

Ainsi les parties consacrées aux élèves de maternelle et d'élémentaire ont été redessinées avec des possibilités d'extension des locaux (une classe supplémentaire voire deux avec l'étage) ; la partie consacrée à la Direction et aux enseignants a été renforcée et clairement identifiée (salle des Professeurs), un hall d'entrée a été créé et la façade principale redessinée.

Le secteur périscolaire a lui aussi été intégré dans la démarche au niveau de l'extension du restaurant scolaire, de la création d'une salle dédiée, et de rangements pour le matériel d'activités.

En outre, s'agissant d'un établissement d'une surface importante (environ 2.000m² existants plus 240m² créés), le renforcement de son isolation avec des matériaux biosourcés a été retenu, le chauffage optimisé et raccordable à un futur réseau de chaleur urbain, installation d'une production d'énergie (production photovoltaïque), ainsi que la mise en place d'une centrale de traitement de l'air intérieur différenciée selon l'orientation du bâtiment.

- Coût prévisionnel global du projet (phase n°2) :

Pour ce projet le chiffrage détaillé est présenté **en annexe**.

NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT
Etudes et honoraires divers	
Etudes :	0,00 €
Maîtrise d'œuvre :	62 004,00 €
Honoraires divers :	10 630,00 €
Sous total études/honoraires	72 634,00 €
Travaux	
Somme des lots Phase n°2	1 022 540,80 €
voir détail en annexe	
Sous total travaux	1 022 540,80 €
TOTAL	1 095 174,80 €

• **Plan de financement prévisionnel :**

- **Dépenses** : voir ci-dessus

- **Recettes** :

RECETTES	Montant	sollicité/acquis	%
Aides publiques			

Etat (à détailler ci-dessous) :			
DETR 2025 Phase n°2	438 069,92 €	sollicité	40,00 %
Autre collectivité (fonds de concours, ...) par la CAPB	148 088,01 €	acquis	13,52 %
296176,01€ / 2			
CAF 64	75 000,00 €	sollicité	6,85 %
150000€ / 2			
Sous total aides publiques	661 157,93 €		60,37 %

AUTOFINANCEMENT			
Fonds propres	434 016,87 €		

TOTAL	1 095 174,80 €		
--------------	-----------------------	--	--

• **Calendrier prévisionnel des dépenses :**

Ce projet a été lancé en avril 2024 après dépôt d'un dossier DETR 2024 en janvier 2024, donc avec autorisation Préfectorale de lancer les travaux par anticipation.
L'ouverture au public de l'équipement est prévue en septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- D'approuver le projet et le plan de financement ci-dessus,
- De solliciter Monsieur le Préfet des PYRENEES-ATLANTIQUES au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 (rubrique 2-1) pour nous apporter le soutien financier de l'Etat dans la réhabilitation du groupe scolaire public BASTE-QUIETA dans sa phase n°2 (finition des locaux).
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette demande de subvention.

Vote de la question : nombre de votants : 24 (dont 3 procurations)

pour : 24

contre : 0

abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, 05 février 2025.

Le Maire,

Alain IRIART.




Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le :

13 FEV. 2025

Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

13 FEV. 2025

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

Le Maire,
Alain IRIART.

13 FEV. 2025